

Aux directions des EMS qui
exploitent une structure d'accueil
temporaire,
au personnel de facturation et,
aux prestataires informatiques



Réf. : Section économie
Sébastien Pagliaro / spo
Tél. 021 316 55 68
e-mail: sebastien.pagliaro@vd.ch

Lausanne, le 8 juillet 2013

Facturation des repas de midi et repas du soir

Mesdames, Messieurs,

Ce courrier vous informe d'une mise à jour durant ce mois de juillet du module de facturation CAT, par l'ajout d'une fonctionnalité destinée à répondre à un besoin exprimé par des centres d'accueil temporaires. Si votre établissement utilise notre formulaire manuel, le soussigné prendra directement contact avec votre personnel de facturation.

Le groupe de suivi des CAT s'est réuni le 19 juin. Le thème de la facturation des repas de midi et des repas du soir a été abordé. A ce sujet, la pratique a été précisée :

Lors d'une journée courte (M7/M8) ou longue (M9) en CAT, si l'utilisateur consomme son propre repas ou que ce repas est organisé par le CAT à l'extérieur (par exemple, au restaurant), le CAT déduit le tarif standard du repas de la facture de l'utilisateur. Sous condition de cette déduction, il peut facturer le prix coûtant à l'utilisateur (ticket du restaurant).

L'entrée en vigueur a été définie pour les factures émises à partir du 1^{er} août 2013.

Tout en vous remerciant pour votre attention, recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

François Charbonnier

Adjoint économiste

Sébastien Pagliaro

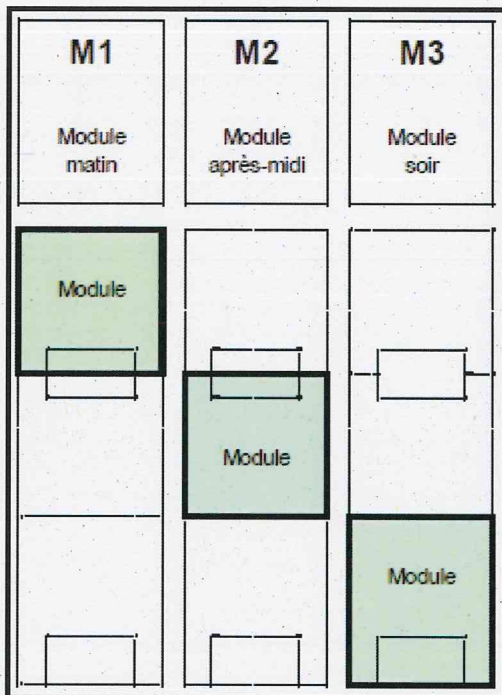
Economiste

Annexe : Complément d'information pour le personnel de facturation.

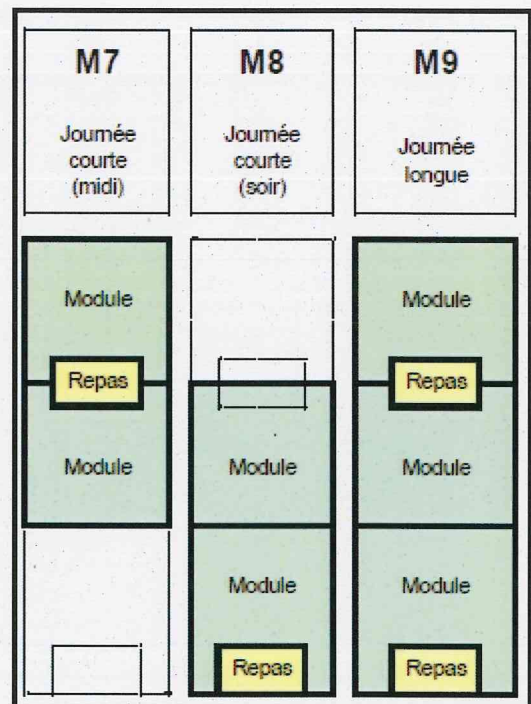
Complément d'information pour le personnel de facturation

Tout d'abord, nous vous informons de la mise à jour de la page dédiée aux professionnels:
<http://www.vd.ch/themes/sante-social/ems/professionnels/financement-cat/>

Extrait des prestations CAT



Pour une prestation (M1, M2 ou M3) qui consiste en un seul module de prise en charge, 15 minutes pour l'accueil et 15 minutes pour le départ sont actuellement financés.



Pour une prestation (M7, M8 ou M9) qui consiste en une combinaison de plusieurs modules et de repas, l'accueil et le départ sont comptés une fois. 15 minutes pour l'accueil et 15 minutes pour le départ sont actuellement financés.

Pratique de facturation :

Les prestations M1 à M3 consistent en des modules isolés et ne sont pas cumulables (ne pas saisir M1 et M2 conjointement, ni M2 avec M3). Ce sont les prestations M7 à M9 qui combinent plusieurs modules qui facturent des journées courtes ou longues en CAT.

Durant une journée courte ou longue, si les conditions précisées dans le courrier sont remplies, procédez comme suit:

- Saisie prestation M7 et saisie de la déduction du repas de midi (RM)
- Saisie prestation M8 et saisie de la déduction du repas du soir (RS)
- Saisie prestation M9 et saisie de la déduction du repas de midi (RM) et / ou de la déduction du repas du soir (RS)